



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI
MRC DE MONTCALM

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, qui se tiendra le lundi 12 août 2019 à 20 heures, au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 940, rang Lépine à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à régulariser un bâtiment accessoire qui est construit en partie dans la marge de recul.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 août 2019 à 20 heures.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 2^e JOUR DE JUILLET 2019.

Simon Franche
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 16 h, ce deuxième jour de juillet de l'an deux mille dix-neuf et dans le journal L'Express Montcalm du 10 juillet 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce deuxième jour de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Simon Franche
Directeur général et secrétaire-trésorier